











Lyon, le 5 avril 2024

Lyon Métropole Habitat, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la CPAM du Rhône s'engagent ensemble pour favoriser l'accès aux soins au plus près des besoins des habitants de la Métropole de Lyon

Lyon Métropole Habitat (LMH), représentée par son directeur général Vincent Cristia, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS), représentée par Philippe Guétat, directeur départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon, et la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Rhône représentée par Guillaume Prato, Directeur Adjoint, ont signé ce 5 avril 2024 une convention de moyens. À travers ce partenariat, LMH souhaite contribuer, aux côté de l'ARS et de la CPAM, à l'amélioration de l'accès aux soins en facilitant le développement d'une offre territoriale de soins et de santé pertinente et de qualité. Un projet qui s'inscrit dans la volonté de Lyon Métropole Habitat d'agir en faveur de l'installation de services de santé au plus près de ses locataires.

Promouvoir l'installation d'une offre de santé de proximité, adaptée aux besoins : c'est l'objectif du partenariat mis en place entre Lyon Métropole Habitat, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la CPAM du Rhône. Un partenariat qui pourra s'appuyer d'une part sur les opportunités de locaux disponibles de LMH et d'autre part sur le rôle d'accompagnement de l'ARS et de la CPAM auprès des offreurs de soins. L'ARS et la CPAM pourront apporter une expertise sur les projets d'installation d'offres de soin soutenus par le bailleur social, ou le solliciter pour concrétiser des projets d'installation ou de relocalisation de structures sanitaires, médico-sociales ou de prévention.

L'engagement de LMH auprès des professionnels de santé

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, Lyon Métropole Habitat entend aller au-devant des attentes prioritaires de ses locataires, afin d'améliorer leur cadre de vie et leur bien-être.

Lyon Métropole Habitat est d'ores et déjà engagé dans l'accompagnement des professionnels de santé tant en vente (près de 40 locaux cédés en 10 ans dont 25 % ces deux dernières années), qu'en location avec une trentaine de locaux loués à des professionnels, ou encore au travers de ses résidences spécialisées dont la gestion est confiée à des acteurs des secteurs seniors et médico-social.

Ainsi, Lyon Métropole Habitat a favorisé l'installation sur le territoire de la Métropole de divers professionnels de santé (infirmiers, médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, dentistes et cabinet dentaire, laboratoire d'analyses) et de structures sanitaires ou médico-sociales : Médicentre à La Duchère, Maisons de santé pluri professionnelle (MSP) de Vaise, Lyon 1^{er}, Vénissieux, Mions, centre de santé « Santé commune » à Vaulx-en-Velin, Maison des bébés à Lyon 5^e, etc.

Réduire les inégalités d'accès aux soins

L'ARS et la CPAM œuvrent pour permettre l'accès aux soins de tous, sur tous les territoires, dans un contexte de tension sur l'accès aux soins. Tous les leviers doivent donc être mobilisés pour favoriser la présence de professionnels de santé dans les territoires prioritaires et la disponibilité de temps dédié aux soins. C'est dans ce cadre que le partenariat avec LMH apparaît particulièrement pertinent, notamment pour l'accueil des structures d'exercice coordonné, Maison de Santé Pluri-professionnelles ou Centres de Santé polyvalents. Des locaux adaptés sont nécessaires au regard de la taille des équipes et de la présence d'assistants médicaux, d'infirmiers de santé publique ou de médiateurs en santé.













En favorisant l'implantation des professionnels de santé sur son patrimoine immobilier, au pied de ses résidences existantes, ou dans ses projets de construction, Lyon Métropole Habitat souhaite contribuer à réduire les inégalités d'accès aux soins dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ainsi qu'en zone sous-dotée. Il s'agit de proposer une offre de soins de proximité, adaptée à tous les publics.

Au-delà des locaux, et pour les aider dans leur installation, les équipes de LMH sont en mesure de proposer aux professionnels de santé des conditions préférentielles (Convention d'Occupation Temporaire avant acte de vente, accompagnement dans la réalisation des travaux pour l'installation, loyer évolutif favorisant l'installation...).



- Signature de la convention ce vendredi 5 avril en présence de
- > Philippe Guétat, directeur départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- > Vincent Cristia, directeur général de Lyon Métropole Habitat
- > Guillaume Prato, directeur adjoint de la Caisse primaire d'Assurance Maladie du Rhône

À propos de Lyon Métropole Habitat

Avec près de 34 000 logements, 350 locaux d'activités et plus de 67 000 locataires, Lyon Métropole Habitat est le premier office public de l'habitat de la Métropole de Lyon. Construction et réhabilitation de logements, aménagement de nouveaux espaces urbains... dans tous ses domaines d'activité, Lyon Métropole Habitat est résolument engagé dans la transition écologique. Ses 750 collaborateurs et collaboratrices travaillent au quotidien pour la qualité de vie des locataires et pour faire de LMH un bailleur social engagé et solidaire.

À propos de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

L'Agence régionale de santé représente les ministères chargés de la santé et de l'autonomie en région et fait le lien avec les acteurs locaux en santé. Établissement public d'État, elle agit au quotidien, avec un ensemble de partenaires, pour améliorer la santé des habitants.

950 collaborateurs, répartis dans les 12 départements de la région sont engagés pour accompagner de manière concrète le déploiement des politiques de santé au plus près du terrain.

À propos de la Caisse primaire d'Assurance Maladie du Rhône

La CPAM du Rhône accompagne 1,8 million d'assurés sociaux, 13 000 professionnels de santé et 50 000 entreprises dans l'accès à leurs droits, dans leur santé et dans leur exercice professionnel. Acteur majeur de la santé, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits, permettre l'accès aux soins, accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système de santé. Ses 1 800 salariés partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : agir ensemble, protéger chacun.













Contact presse

ARS Auvergne Rhône-Alpes :

Amélie Roux - Service presse

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Lyon Métropole Habitat :

Sophie Descroix - Directrice de la communication 06 86 08 83 21 - sdescroix@lmhabitat.fr

CPAM du Rhône:

Sara Hussenbocus - Service presse

07 64 00 92 63 - presse.cpam-rhone@assurance-maladie.fr